



RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

2021

BUDGET PRINCIPAL

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A – La conjoncture internationale

B – La conjoncture en France

C – Les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2021 et les effets sur le bloc communal

PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET COMMUNAL

A – L'analyse rétrospective de 2017 à 2020

1. La section de fonctionnement
 - a. Les recettes
 - b. Les dépenses
 - c. L'évolution de l'épargne brute

2. La section d'investissement
 - a. Les recettes
 - b. Les dépenses
 - c. L'analyse de la dette

3. Les résultats 2020

B – La prospective financière pour 2021

1. Les recettes de fonctionnement
 - a. La fiscalité
 - b. Les dotations

2. Les dépenses de fonctionnement et les orientations en matière de gestion des ressources humaines pour 2021
 - a. Les charges à caractère général et autres dépenses
 - b. Les orientations en matière de ressources humaines

3. L'investissement
 - a. Les perspectives en recettes
 - b. Les perspectives en dépenses
 - c. Le Programme Pluriannuel d'Investissement et son financement (PPI)

C - Les ratios

PREAMBULE

Comme chaque année, le Conseil municipal est invité à débattre des orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget primitif 2021. C'est l'occasion pour les élus d'envisager les perspectives budgétaires 2021 et d'échanger sur la politique d'investissement de la Ville et sa stratégie financière et fiscale.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la Loi de Finances pour 2021 et aux chiffres clés du Budget de la Ville.

Ainsi, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), défini à l'article L2312-1 du CGCT.

Le ROB doit présenter les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport a pour objectif de présenter les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en section de fonctionnement comme en investissement.

Le ROB introduit un débat en Conseil municipal, une délibération prend, ensuite, acte de ce débat.

Enfin, ce débat d'orientations budgétaires n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif.

Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2021, courant avril.

PARTIE I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

A - La conjoncture internationale est dominée par de nombreuses incertitudes, notamment liées à la crise sanitaire Covid19.

La conjoncture mondiale a été fortement impactée par le contexte sanitaire inédit et ses conséquences : l'impact a été au moins aussi fort que la crise financière de 2008-2009.

En janvier 2021, le FMI a dévoilé des prévisions économiques mondiales globalement optimistes pour 2021, escomptant les effets d'une large vaccination contre la Covid19 et un redémarrage de l'économie mondiale.

Néanmoins, ces prévisions varient d'un pays à l'autre : les Etats-Unis et la Chine sont privilégiés en la matière, contrairement à la Zone euro pour laquelle les prévisions sont plus pessimistes.

En ce qui concerne les prochaines années, plusieurs risques dominant :

- Une « incertitude extraordinaire » entoure l'économie mondiale, celle-ci dépendant en partie de l'évolution de l'épidémie et de sa gestion au sein de chacun des pays (vaccination, confinement, etc...).

- Le redressement des marchés et la reprise économique restent tributaires du soutien des politiques monétaires et budgétaires. Les risques financiers vont-ils se résorber ?

- A l'échelle européenne, l'impact du Brexit reste difficile à évaluer.

B - Les prévisions pour la France en 2021 sont incertaines, dépendant de l'impact des mesures prises par l'Etat en 2019-2020 mais aussi des répercussions de la crise sanitaire et de l'environnement international.

Croissance

La croissance française a subi une chute en 2020 (PIB¹ : +1,2% prévu contre -9% estimé, voire -9,3%), se positionnant ainsi juste avant le Royaume-Uni mais bien après l'Allemagne. Les points forts de l'économie française figurent parmi les secteurs les plus touchés par la crise (tourisme, aéronautique, restauration-hôtellerie, etc.). La gestion difficile de la première vague explique également cet impact plus fort.

La crise sanitaire et économique a eu un impact majeur sur les finances publiques, avec un déficit de 10,2% attendu en 2020, en raison à la fois de la baisse des recettes fiscales mais aussi de mesures de relance très importantes. En 2021, le déficit public devrait se réduire pour atteindre 6,7 % du PIB. Cette dernière prévision n'intègre pas la poursuite des mesures de soutien à l'économie et l'impact toujours fort de l'épidémie.

Inflation

En France, sur l'ensemble de l'année 2020, l'inflation a atteint en moyenne 0,5%, après avoir stagné voire reculé plusieurs mois de suite. Cela est en partie expliqué par la baisse des prix du pétrole. En janvier 2021, celle-ci tend à s'accélérer (+0,7% estimé pour 2021) mais reste faible.

Chômage

Après 4 années de baisse, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité est reparti à la hausse en 2020. Le taux de chômage a dépassé les 9% de la population active. Le soutien financier de l'Etat aux entreprises a permis de limiter les impacts de la crise fin 2020 mais l'année 2021 s'annonce très incertaine (quant aux effets des mesures de soutien et modalités de sortie crise actuelle).

Taux d'Intérêt

La BCE poursuit l'orientation très accommodante de sa politique monétaire, facilitant ainsi l'octroi de crédits aux entreprises. En parallèle, les banques semblent disposer de réserves de fonds propres suffisantes pour résister à l'augmentation prévue de l'insolvabilité des entreprises et ont également été soutenues par une série de mesures.

Le déficit public a plus que triplé en un an. Cela s'explique à la fois par la baisse des recettes (fiscales et sociales) et une hausse très forte des dépenses

En 2020, le déficit public a plus que triplé, du fait des confinements successifs et de la crise sanitaire plus largement (mesures de soutien aux entreprises etc...).

Le déficit public s'élèvera à 11.4% du PIB, tandis que la dette publique passerait à 117.5% du PIB.

La projection de déficit retenue pour 2021 dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2021 (PLF 2021) est de 6.7% du PIB concernant la dette publique. Ces chiffres vont être dépassés compte-tenu de la poursuite de la crise et des mesures de soutien.

La situation financière des collectivités locales en 2019 a mis en évidence leurs efforts de gestion, elles ont été aidées par une croissance des recettes fiscales.

En 2020, les craintes formulées concernant les collectivités ne se sont pas matérialisées, à la fois grâce à la poursuite de la croissance des recettes fiscales, peu impactées par la situation économique, et à la

¹ Produit Intérieur Brut (PIB) : indicateur économique permettant de mesurer la production de richesses d'un pays, le PIB mesure la valeur de tous les biens et services produits dans un pays sur une année.

compensation par l'Etat. Les dépenses liées à la crise elle-même ou aux mesures de relance décidées par la collectivité ont pu être financées sans trop de difficultés.

Cette situation globale ne met toutefois pas en exergue les retards en dépenses d'investissement liés au ralentissement de l'activité des entreprises ou encore, la baisse des recettes liées aux services facturés aux usagers du fait de la fermeture de services ou de la réduction de leur fonctionnement du fait de la crise sanitaire courant 2020.

C - Les principales dispositions de la loi de finances pour 2021 concernant les collectivités locales et le bloc communal

Le soutien à l'investissement local est renforcé

Le FCTVA² qui est la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement devrait progresser de 546M€ par rapport à 2020 soit au total 6.5Mds€ pour 2021. Cela est lié au rythme d'investissement des collectivités qui a été en hausse ces deux dernières années (en corrélation avec le cycle électoral). Cela reste à confirmer avec l'établissement des comptes administratifs 2020 au vu du contexte sanitaire actuel et du ralentissement économique.

La loi de finances rectificative 3 pour 2020, qui prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL³ d'1Mds€, permettra de financer des investissements dès le dernier trimestre 2020 et en 2021. Ces autorisations d'engagements doivent accorder une priorité aux projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique et à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

L'enveloppe des autres dotations reste stable à hauteur de 2Mds€.

Récapitulatif des concours financiers au soutien de l'investissement local en 2020 et pour 2021 :

	2020	LF 2021
FCTVA	6 Mds€	6,5 Mds€
DSIL	570 M€	570 M€
DSIL abondement exceptionnel	1 Mds€	
DETR	1,046 Mds€	1,046 Mds€
DPV	150 M€	150 M€
DSID	212 M€	212 M€
TOTAL	9 Mds€	8.5 Mds€

Eligibilité des dotations d'investissement :

	DSIL	DPV	DETR	DSID
<i>Eligibilité</i>	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
<i>Objet</i>	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
<i>Attribution</i>	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

² Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

³ Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

A titre indicatif, la Ville de Gaillard s'est vue notifier une subvention de 342 754 € pour les travaux de l'Ecole du Salève au titre de la DETR 2020 et a déposé une demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics. Elle ne s'est pas vu attribuer de subvention au titre de la DSIL.

La loi de finances pour 2021 et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La loi de finances 2021 n'apporte aucune modification notable à la DGF. Ainsi, l'écrêtement 2021 devrait être le même que celui appliqué en 2020.

L'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (article 251 de la LF 2021)

La première phase débute dès janvier 2021, mais pour la Ville de Gaillard bénéficiaire du FCTVA au titre des dépenses éligibles de n-1, l'automatisation sera en vigueur à compter du 01/01/2022. En 2023, l'ensemble des collectivités sera concerné par l'automatisation du FCTVA.

L'entrée en vigueur de l'acte II de la réforme de la taxe d'habitation (TH)

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, la TH sur les résidences principales sera définitivement supprimée.

En compensation de la suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la TFB. La part départementale de la TFB sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.



Sera compensé l'ensemble du panier fiscal de TH soit : le produit de TH 2020 (taux 2017) + moyenne des rôles sup (2018 – 2020) + compensations d'exonération TH 2020

- **Commune :** En 2021, prévoir un produit de TFB correspondant à l'addition du panier fiscal TH et du montant de TFB 2020 (**+revalorisation forfaitaire**)

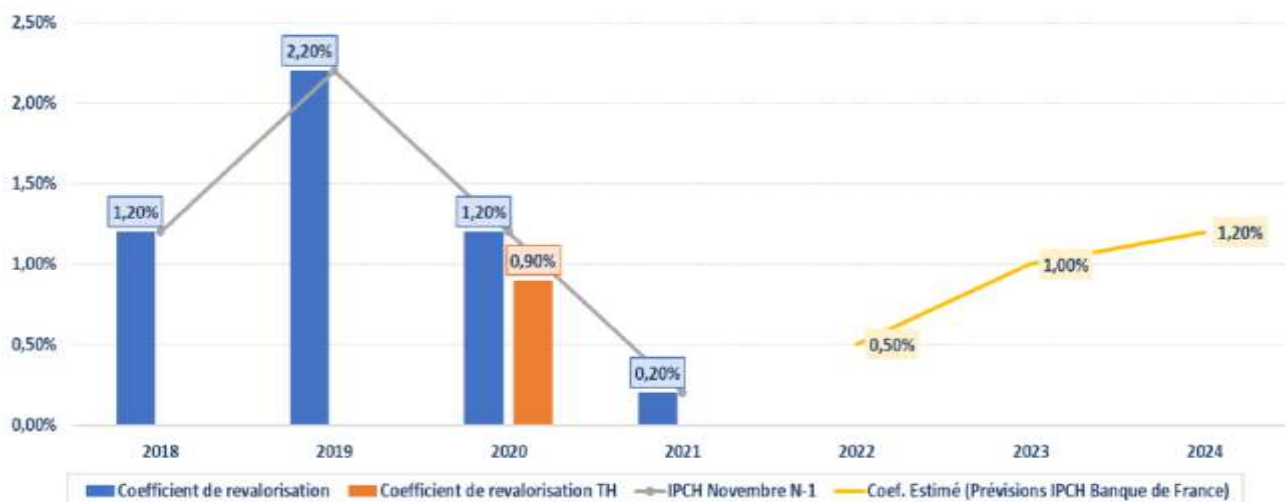
Le taux de référence 2021 de taxe sur le foncier bâti communal correspondra à la somme du taux communal et du taux départemental 2020.

Les impacts de cette réforme pour les communes sont les suivants :

- le produit perçu sera quasiment systématiquement différent du produit émis (payé par les contribuables),
- le calcul du coefficient correcteur permet de faire évoluer à la hausse ou à la baisse le complément ou le prélèvement sur le dynamisme des bases d'imposition et éviter un sur financement ou un sur écrêtement.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases pour 2021 est porté à +0.2% (contre 1.2% en 2020)

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



PARTIE II – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – BUDGET COMMUNAL

A – L'analyse rétrospective de 2017 à 2020

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes

Les recettes de fonctionnement (produits des cessions compris (article 775⁴)) n'ont progressé que de 0.52% entre 2018 et 2020 et de 4.65% entre 2019 et 2020.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Impôts et taxes (chap 73)	5 852 699	5 861 190	5 924 827	6 500 304
<i>Evolution n-1</i>		0,15%	1,09%	9,71%
Dotations (chap 74)	6 263 291	6 347 458	6 591 117	6 453 451
<i>Evolution n-1</i>		1,34%	3,84%	- 2,09%
Produits des services (chap 70)	970 017	1 086 261	940 998	694 025
<i>Evolution n-1</i>		11,98%	- 13,37%	- 26,25%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	237 379	259 122	341 566	366 737
<i>Evolution n-1</i>		9,16%	31,82%	7,37%
Produits financiers (chap 76)	47	88	2 992	0
<i>Evolution n-1</i>		86,44%	3 300,00%	- 100,00%
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	14 405 170	744 262	5 098	276 600
<i>Evolution n-1</i>		- 94,83%	- 99,32%	5 325,66%
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	126 137	100 752	72 879	99 235
<i>Evolution n-1</i>		- 20,12%	- 27,67%	36,16%
Atténuation de charges (chap 013)	143 995	124 757	71 335	208 802
<i>Evolution n-1</i>		- 13,36%	- 42,82%	192,71%
TOTAL	27 998 735	14 523 891	13 950 812	14 599 154
<i>Evolution n-1</i>		-48,13%	-3,95%	4,65%
<i>Evolution entre 2018 et 2020</i>				0,52%

Le produit des contributions directes a évolué de 13.26 % de 2017 à 2020 et de 8.46% entre 2019 et 2020.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	4 363 912	4 375 208	4 556 918	4 942 553
<i>Evolution n-1</i>		0,26%	4,15%	8,46%
<i>Evolution de 2017 à 2020</i>				13,26%

⁴ En 2017 : encaisse par la Commune de la cession des actions SIGEM (transmission universelle de propriété (TUP) pour un montant de 14 402 070 €

Cette évolution s'explique notamment, par les variations nominales des bases d'impositions prévues par les lois de finances et l'augmentation des taux appliquée en 2020 comme suit :

Taxe	Taux 2019	Taux 2020	Pourcentage d'augmentation
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	12.21%	14%	14.66%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPB)	25.97%	29.78%	14.67%

Le produit des taxes directes a donc augmenté ainsi :

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Produit des taxes directes (73111)	4 134 469	4 156 256	4 296 899	4 689 810
<i>Evolution n-1</i>		0,53%	3,38%	9,14%
<i>Evolution de 2017 à 2020</i>				13,43%

Pour rappel, la Ville n'a pas appliqué d'augmentation de taux de 2008 à 2017.

En 2017, une augmentation de taux de 6% a été appliquée sur les trois taxes directes locales.

	Rétrospective				
	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'habitation	10,24%	10,85%	10,85%	10,85%	10,85%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,52%	12,21%	12,21%	12,21%	14%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,50%	25,97%	25,97%	25,97%	29,78%

Le produit de la fiscalité indirecte⁵ locale a, quant à lui, évolué comme suit de 4.63% entre 2017 et 2020 :

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Produit de fiscalité indirecte	1 488 787	1 485 982	1 367 909	1 557 751
<i>Evolution n-1</i>		- 0,19%	- 7,95%	13,88%
<i>Evolution de 2017 à 2020</i>				4,63%

Cela s'explique par une baisse de l'attribution de compensation de Annemasse Agglo de près de 66 723 € entre 2017 et 2020 combinée à une hausse des droits de mutation de 39.48% entre 2017 et 2020.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation (art 7321)	701 048	695 378	607 095	634 325
<i>Evolution n-1</i>		- 0,81%	- 12,70%	4,49%
Taxe additionnelle aux droits de mutation (art 7381)	491 052	592 939	526 854	684 919
<i>Evolution n-1</i>		20,75%	- 11,15%	30,00%

⁵ Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (La taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE))

Les dotations et participations⁶ bénéficient d'une évolution de +3.04% entre 2017 et 2020, malgré une baisse de la DGF et des subventionnements courants compensée par un maintien voire, une hausse des Fonds de rétrocession Genevois (FRG).

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Dotations	6 263 291	6 347 458	6 591 117	6 453 451
<i>Evolution n-1</i>		1,34%	3,84%	- 2,09%
<i>Evolution 2017 à 2020</i>				3,04%

Détail des dotations et participations :

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
DGF, dotation forfaitaire (art 7411)	775 106	762 384	695 961	629 212
<i>Evolution n-1</i>		- 1,64%	- 8,71%	- 9,59%
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (art 74123)	90 117	79 564	99 306	103 242
<i>Evolution n-1</i>		- 11,71%	24,81%	3,96%
FCTVA (art 744)	16 003	19 844	16 513	17 580
<i>Evolution n-1</i>		24,00%	- 16,79%	6,46%
Participations (art 747)	1 299 574	1 179 408	1 201 753	1 029 077
<i>Evolution n-1</i>		- 9,25%	1,89%	- 14,37%
Compensations fiscales (art 748) dont FRG	4 077 357	4 306 258	4 577 584	4 674 340
<i>Evolution n-1</i>		5,61%	6,30%	2,11%

Les produits des services se maintiennent à environ 970 000 € par an de 2017 à 2020, mais accusent une forte baisse entre 2019 et 2020 du fait de la crise sanitaire ayant engendré la fermeture des services aux usagers (restauration scolaire, crèche, centre de loisirs).

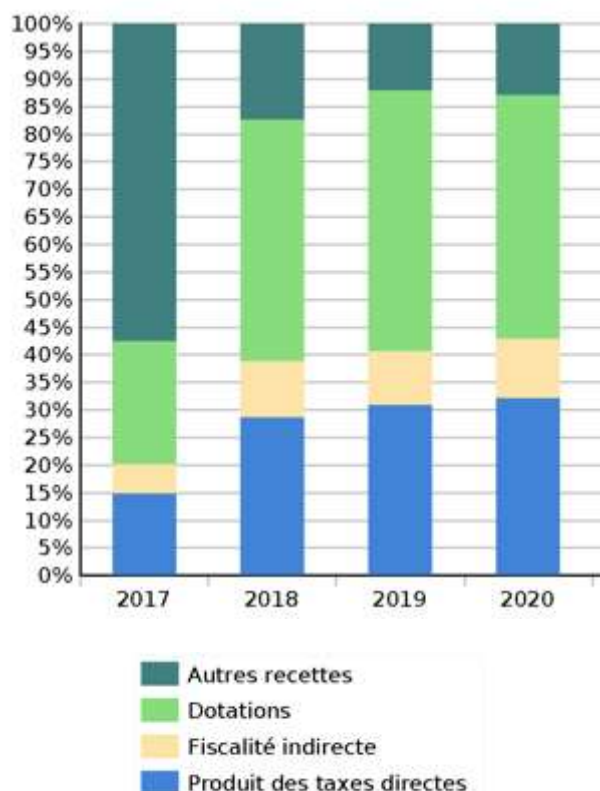
	Rétrospective	
	2019	2020
	940 998	694 025
<i>Evolution n-1</i>	- 13,37%	- 26,25%

Quant aux autres produits de gestion courante, l'on constate une forte évolution entre 2017 et 2020 résultant des logements communaux et autres locaux loués à des tiers.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Autres produits de gestion courante (chap 75)	237 379	259 122	341 566	366 737
<i>Evolution n-1</i>		9,16%	31,82%	7,37%
<i>Evolution de 2017 à 2020</i>				54,49%

Répartition des recettes de fonctionnement⁷

⁶ Dotations et participations : DGF, Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) en section de fonctionnement, subventions : Caisse Allocations Familiales, Préfecture, Conseil départemental, Conseil régional, Fonds Social Européen etc... et FRG



b. Les dépenses

Sur la même période, les dépenses réelles de fonctionnement restent contenues avec une progression de seulement 2.43% et une baisse de 2.13% entre 2019 et 2020 du fait de la crise sanitaire ayant ralenti l'activité des services.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 675 264	11 707 781	12 219 578	11 958 915
<i>Evolution n-1</i>		0,28%	4,37%	- 2,13%
<i>Evolution de 2017 à 2020</i>				2,43%

Les charges de personnel demeurent maîtrisées.

Les autres charges de gestion courante sont également en baisse notamment du fait de la réduction du nombre d'associations demandeuses ou des montants de subventions demandées à la Collectivité. Les admissions en non valeur se maintiennent à environ 30 000 € d'une année à l'autre.

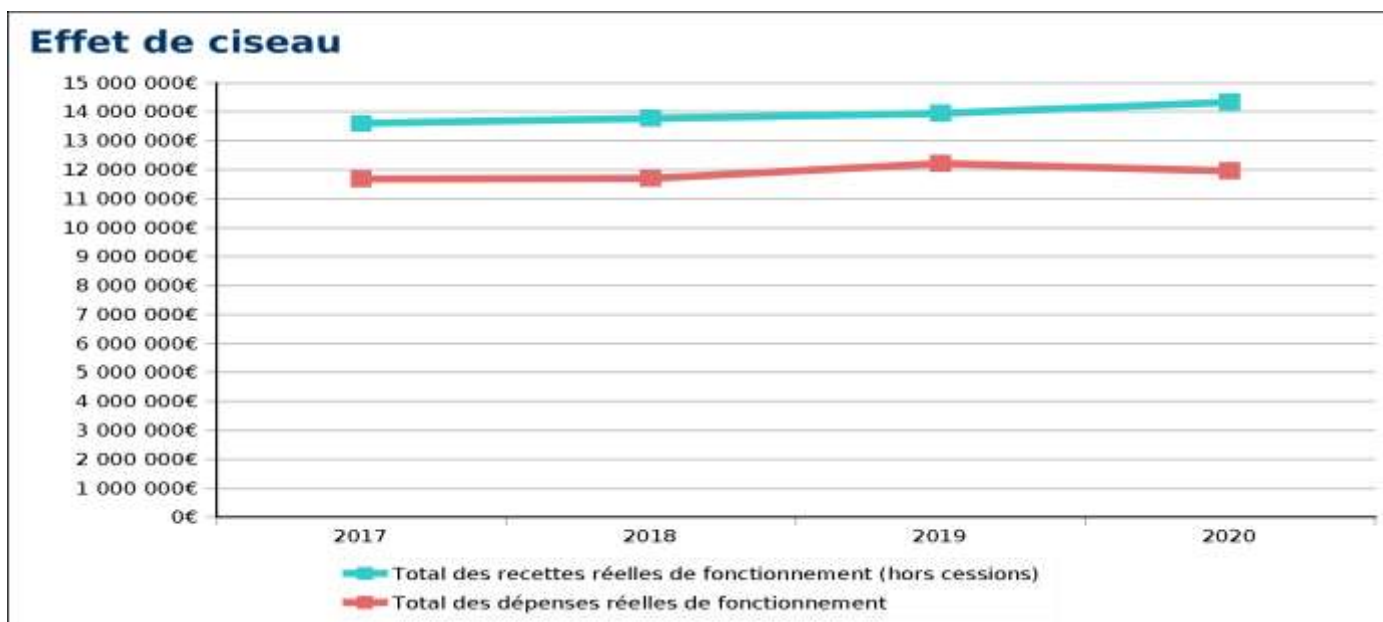
Les intérêts de la dette sont également en baisse du fait de l'absence de contractualisation d'emprunts entre 2017 et 2019 et du désendettement.

Les charges exceptionnelles sont, quant à elles, en hausse notamment entre 2019 et 2020 du fait :
 - des remises gracieuses accordées aux commerçants locataires ou pour les droits de place, afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique (montant pris en charge en 2020 = 27 535 €),

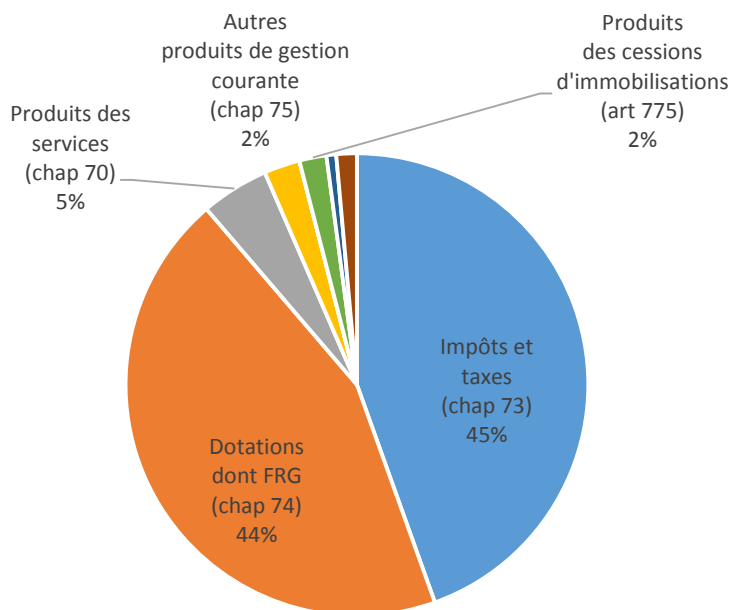
⁷ **Autres recettes** : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

- de la prise en charge de contributions rétroactives envers la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) (montant payé en 2020 = 19 609 €).

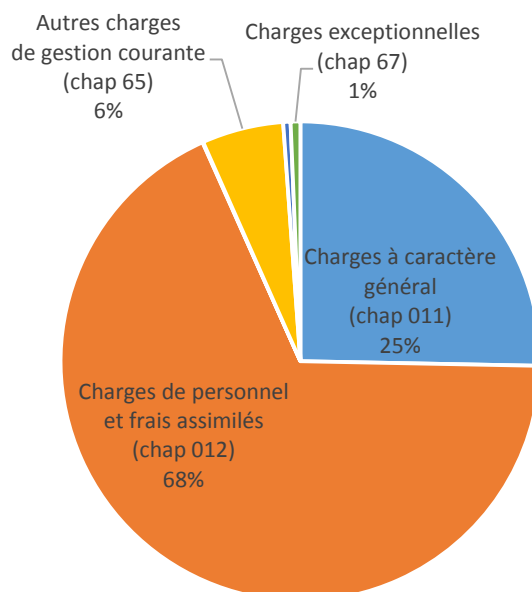
	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général (chap 011)	2 888 345	2 934 445	3 369 276	3 026 496
<i>Evolution n-1</i>		1,60%	14,82%	- 10,17%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	7 917 339	8 002 483	8 102 303	8 132 027
<i>Evolution n-1</i>		1,08%	1,25%	0,37%
Atténuation de produit (chap 014)	0	516	1 247	5 090
<i>Evolution n-1</i>			141,67%	308,18%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	721 614	666 696	655 874	657 834
<i>Evolution n-1</i>		- 7,61%	- 1,62%	0,30%
Intérêts de la dette (art 66111)	117 977	101 936	85 943	68 530
<i>Evolution n-1</i>		- 13,60%	- 15,69%	- 20,26%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 11 787	- 11 738	- 11 873	- 11 150
<i>Evolution n-1</i>		- 0,42%	1,16%	- 6,09%
Autres charges financières (autres articles chap 66)	10 311	0	0	1 702
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%		
Charges exceptionnelles (chap 67)	31 465	13 443	16 808	78 385
<i>Evolution n-1</i>		- 57,28%	25,03%	366,36%



Réalisé 2020 recettes réelles de fonctionnement	Impôts et taxes (chap 73)	Dotations dont FRG (chap 74)	Produits des services (chap 70)	Autres produits de gestion courante (chap 75)	Produits financiers (chap 76)	Produits des cessions d'immobilisations (art 775)	Produits exceptionnels (chap 77 hors art 775)	Atténuations de charges (chap 013)
14 599 154	6 500 304	6 453 451	694 025	366 737	0	276 600	99 235	208 802



Réalisé 2020 dépenses réelles de fonctionnement	Charges à caractère général (chap 011)	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	Atténuations de produits (chap 014)	Autres charges de gestion courante (chap 65)	Intérêts de la dette charges financières (chap 66)	Charges exceptionnelles (chap 67)
11 958 915	3 026 496	8 132 027	5 090	657 834	59 082	78 385

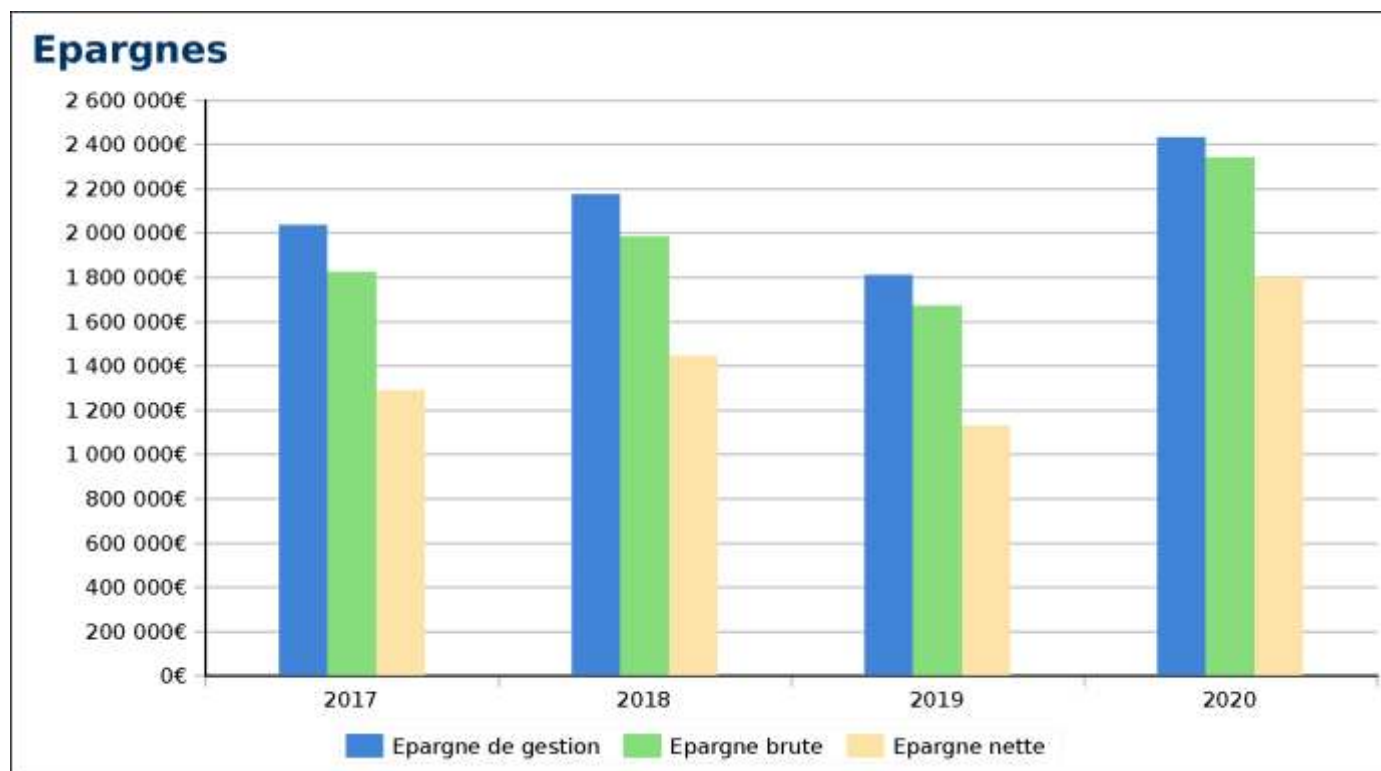


c. L'évolution des soldes financiers⁸

	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 036 278	2 173 784	1 812 079	2 432 169
Epargne brute	1 823 630	1 984 540	1 670 065	2 342 790
Taux d'épargne brute (en %)	13,42 %	14,4 %	11,98 %	16,36 %
Epargne nette	1 289 278	1 447 551	1 130 318	1 800 158

La situation financière de la Collectivité est globalement saine, le taux d'épargne brute se situant au-delà de 10%⁹.

L'épargne nette représente ainsi l'autofinancement que dégage la Ville pour financer ses investissements.



2. La section d'investissement

a. Les recettes

Les recettes d'investissement progressent de 22% entre 2017 et 2020 et cela est notamment dû :

- à la hausse du FCTVA sur les exercices 2019 et 2020 (du fait des dépenses d'investissement réalisées en 2018 et 2019),
- de l'augmentation du produit des amendes de police,
- des subventions perçues pour les travaux d'investissement,
- et du reversement du solde en faveur de la Ville par l'EPFL suite à la finalisation du projet ECRIDOR (770 570 €).

⁸ **Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

⁹ Taux d'épargne brute = épargne de gestion (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) / recettes réelles de fonctionnement hors produit des cessions

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Sous-total des recettes d'investissement	1 509 207	1 586 793	2 680 238	1 850 852
<i>Evolution n-1</i>		5,14%	68,91%	- 30,94%
<i>Evolution de 2017 à 2020 sans emprunt</i>				22,64%

La Ville a tout de même effectué un emprunt de 1.5M € en 2020 afin d'améliorer sa capacité de financement des travaux d'investissement et notamment des travaux de l'école du Salève.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Total des recettes réelles d'investissement avec emprunt	1 509 207	1 586 793	2 680 238	3 350 852
<i>Evolution n-1</i>		5,14%	68,91%	25,02%

Le détail des recettes d'investissement se présente donc somme suit de 2017 à 2020 :

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
FCTVA (art 10222)	322 122	271 542	513 633	486 506
<i>Evolution n-1</i>		- 15,70%	89,15%	- 5,28%
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	236 811	345 613	218 957	169 812
<i>Evolution n-1</i>		45,94%	- 36,65%	- 22,45%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	539 143	626 750	931 744	647 280
<i>Evolution n-1</i>		16,25%	48,66%	- 30,53%
Produit des amendes de police (1342)	311 973	330 320	243 084	546 094
<i>Evolution n-1</i>		5,88%	- 26,41%	124,65%
Autres immobilisations financières (chap 27)	82 496	0	770 570	0
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%		- 100,00%
Autres recettes	16 663	12 568	2 250	1 160
<i>Evolution n-1</i>		- 24,57%	- 82,10%	- 48,44%
Emprunts en cours	0	0	0	1 500 000
<i>Evolution n-1</i>				
Total recettes réelles d'investissement	1 509 207	1 586 793	2 680 238	3 350 852

b. Les dépenses

Les dépenses d'investissement font l'objet d'une forte hausse due à la réalisation des travaux et acquisitions foncières suivants :

- Groupe scolaire du Châtelet et cuisine centrale,
- Ecole des Bossonnets,
- Centre de Loisirs Mutualisé,
- Maison des Services au Public,
- Travaux rue du Martinet,
- Participation Tramway, travaux Rue de Genève, Rue de Vallard et Esplanade Irène Gubier,
- Travaux Rue de Vernaz,
- Vidéoprotection,
- Acquisitions Porte de France et Feux Follets.

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	2 411 145	4 456 265	4 367 088	1 711 891
<i>Evolution n-1</i>		84,82%	- 2,00%	- 60,80%
Subventions d'équipement (art 204)	244 651	178 611	934 279	646 263
<i>Evolution n-1</i>		- 26,99%	423,08%	- 30,83%
Sous-total dépenses d'équipement	2 655 796	4 634 876	5 301 367	2 358 154
<i>Evolution n-1</i>		74,52%	14,38%	- 55,52%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	534 352	536 989	539 747	542 632
<i>Evolution n-1</i>		0,49%	0,51%	0,53%
Autres investissements hors PPI	83 479	243 591	54 214	58 756
<i>Evolution n-1</i>		191,80%	- 77,74%	8,38%
Autres immobilisations financières (chap 27)	151 723	12 750	28 035	0
<i>Evolution n-1</i>		- 91,60%	119,88%	- 100,00%
Total des dépenses réelles d'investissement	3 425 350	5 428 205	5 923 362	2 959 542
<i>Evolution n-1</i>		58,47%	9,12%	- 50,04%

En revanche, l'année 2020 est marquée par un coup d'arrêt des investissements du fait de la crise sanitaire.

Le financement de l'investissement s'est donc réalisé comme suit :

Rappel des dépenses d'équipement :

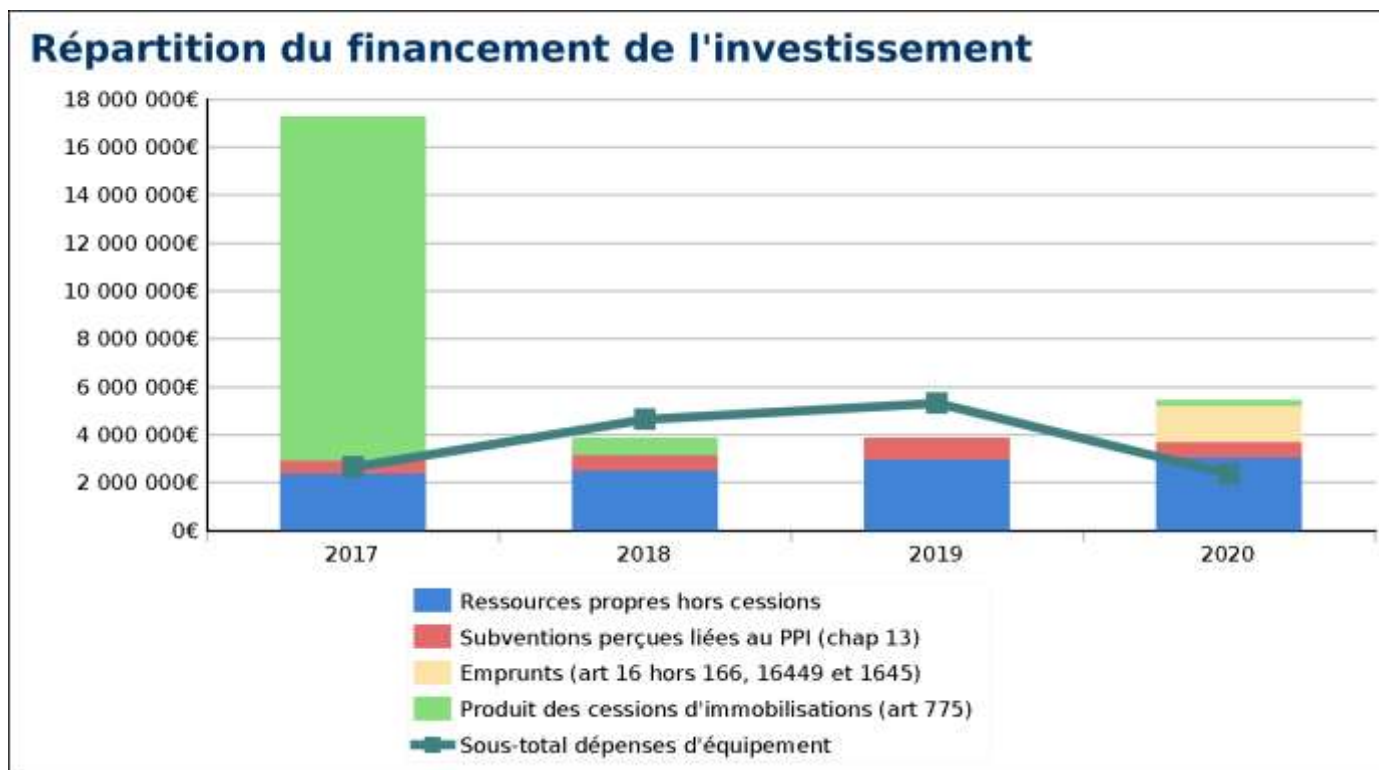
	2017	2018	2019	2020
Sous-total dépenses d'équipement	2 655 796	4 634 876	5 301 367	2 358 154

financées comme suit :

	2017	2018	2019	2020
Epargne nette (a)	1 289 278	1 447 551	1 130 318	1 800 158
FCTVA (b)	322 122	271 542	513 633	486 506
Autres recettes (c) (27/238/10226/1342)	647 942	688 501	1 234 861	717 066
Produit de cessions (d)	14 405 170	744 262	5 098	276 600
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	16 759 184	3 239 164	2 939 981	3 301 179
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	539 143	626 750	931 744	647 280
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	0	0	0	1 500 000
Financement total h = (e+f+g)	17 298 327	3 865 914	3 871 725	5 448 459

Résultat de l'exercice ¹⁰ ou besoin de financement	14 407 328	-1 025 303	-1 511 891	3 031 549
---	------------	------------	------------	-----------

¹⁰ Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La Collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manoeuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.



c. L'analyse de la dette

Malgré la contractualisation d'un emprunt de 1.5M € en 2020, l'encours de dette de la Ville est en baisse, dans le cadre d'une prospective établie sans emprunt à ce jour, comme suit, d'ici 2026 :

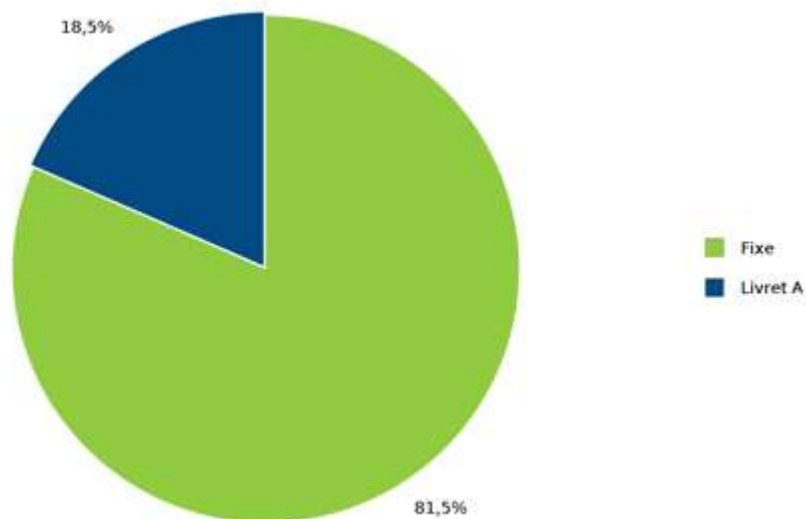
	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	4 058 615	-10,9 %	0
2018	3 483 990	-14,16 %	0
2019	2 944 243	-15,49 %	0
2020	3 901 611	32,52 %	1 500 000
2021	3 280 962	-15,91 %	0
2022	2 710 162	-17,4 %	0
2023	2 343 501	-13,53 %	0
2024	2 039 167	-12,99 %	0
2025	1 837 500	-9,89 %	0
2026	1 635 834	-10,98 %	0

- Structure de la dette :

- répartition par taux :

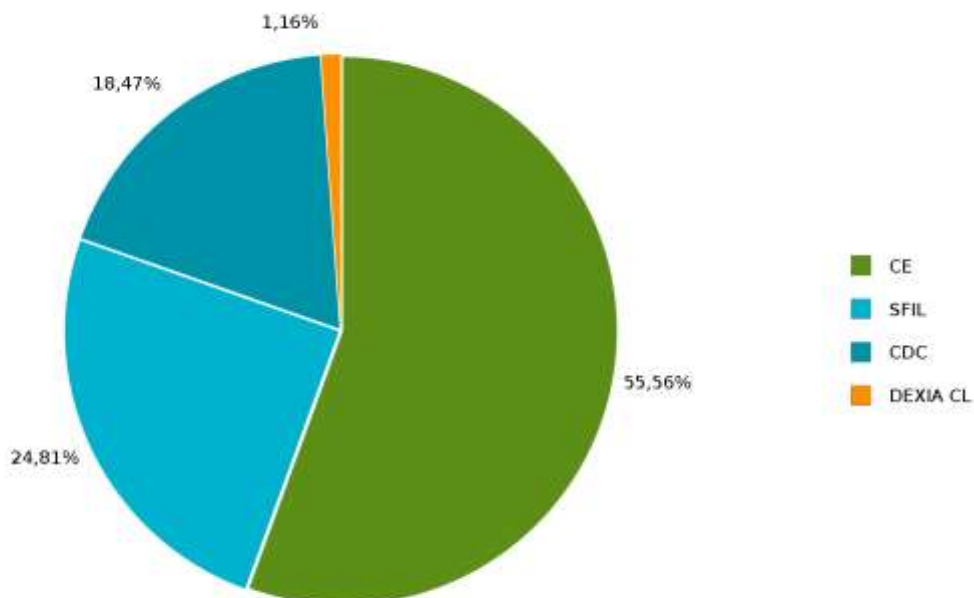
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 865 944.92 €	81,53 %	1,47 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	649 166.73 €	18,47 %	1,10 %
Ensemble des risques	3 515 111.65 €	100,00 %	1,40 %

81.5% de la dette de la Ville est à taux fixe et le reste est indexé sur le livret A, ce qui permet à la Ville d'avoir une bonne visibilité et maîtrise sur l'évolution de sa dette.



- répartition par prêteur :

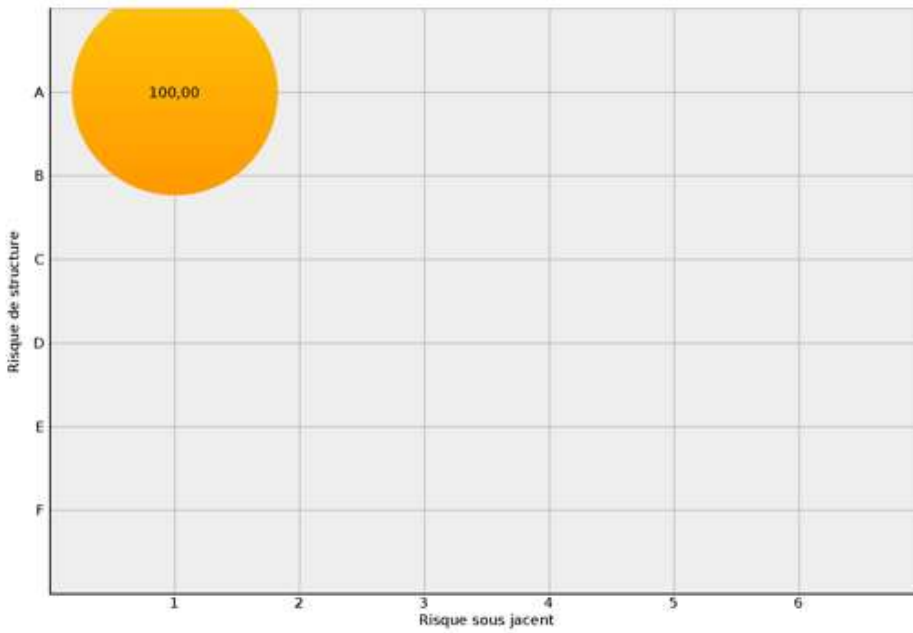
Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	1 953 030.04 €	55,56 %	
SFIL CAFFIL	872 250.06 €	24,81 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	649 166.73 €	18,47 %	
DEXIA CL	40 664.82 €	1,16 %	
Ensemble des prêteurs	3 515 111.65 €	100,00 %	-



- classification de la dette de la Ville selon la charte de bonne conduite (Charte Gissler) :

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

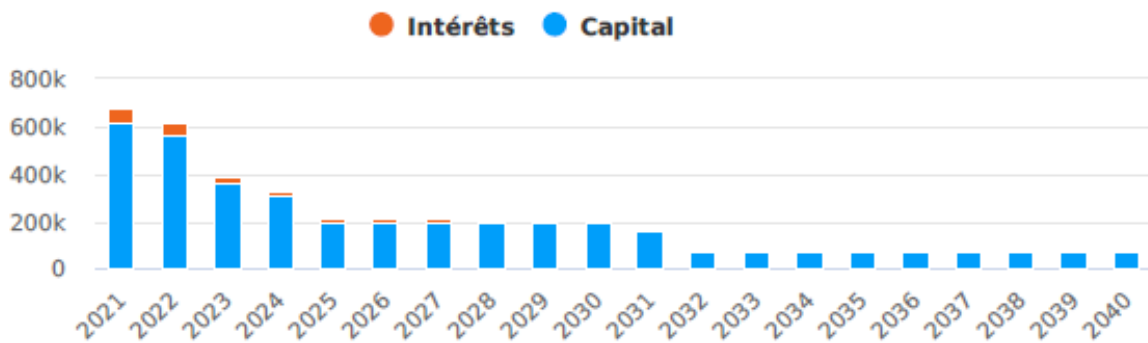


Risque élevé

- le ratio de désendettement¹¹ dans un scénario sans emprunt est de 3,9 ans en 2021 et de 1 an en 2026 :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	2,2 ans	1,8 ans	1,8 ans	1,7 ans	3,9 ans	1,3 ans	1,1 ans	1,1 ans	1 an	1 an

- le profil d'extinction de la dette d'ici 2040 se présente donc comme suit :



¹¹ Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

3. Les résultats du budget principal de la Ville de Gaillard, se présentent donc comme suit au 31/12/2020 :

Section de fonctionnement

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalisations</u>
Dépenses		
Dépenses réelles	18 238 069,17	11 958 914,86
Dépenses d'ordre		949 173,60
Total	18 238 069,17	12 908 088,46
Recettes		
Recettes réelles	13 208 585,00	14 599 153,73
Recettes d'ordre		0,00
Excédent de fonctionnement reporté (002)	5 029 484,17	
Total	18 238 069,17	14 599 153,73
Résultat de clôture 2020	6 720 549,44	
Résultat net exercice 2020	1 691 065,27	

Section d'investissement

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Réalisations</u>
Dépenses		
Dépenses d'équipement réelles	16 339 972,91	2 959 541,51
Dépenses d'ordre		
Reports	2 219 509,52	
Solde d'exercice déficitaire N-1 (001)		
Total	18 559 482,43	2 959 541,51
Recettes		
Recettes d'équipement réelles	8 050 785,52	4 441 838,25
Reports	346 572,40	
Recettes d'ordre		949 173,60
Excédent d'investissement reporté (001)	10 162 124,51	
Total	18 559 482,43	5 391 011,85
Résultat de clôture 2020	12 593 594,85	
Résultat net exercice 2020	2 431 470,34	

Résultat global (net) exercice 2020	1 691 065,27	Résultat de clôture exercice 2020	002	6 720 549,44
	2 431 470,34		001	12 593 594,85
	4 122 535,61			19 314 144,29

REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT BP 2021	1 242 500,10
REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT BP 2021	1 511 129,39
BESOIN EN RECETTES INVESTISSEMENT POUR FINANCEMENT REPORTS EN DEPENSES	-268 629,29
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 001 BP 2021	12 593 594,85

Le 29/01/2021,

Le Maire de la Commune de Gaillard,
Jean-Paul BOSLAND

Pour le Maire empêché

Arlette BLOUIN

1er Adjoint



Le Trésor Public
Annemasse,


Division Départementale des
Finances Publiques de la Haute-Savoie
ZAC de la Vallée
13 - rue de Genève
74100 ANNEMASSE
Tel. 04 50 95 06 70 - Fax 04 50 95 55 32

B – La prospective financière pour 2021

Le budget primitif 2021 s'attachera à maintenir l'investissement et la qualité des services publics mis en œuvre pour les Gaillardins, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2021.

1. Les recettes de fonctionnement

Les conséquences financières de la pandémie liée au coronavirus affecteront moins la Commune que les conseils départementaux et les conseils régionaux, car environ 40% des recettes communales de gestion courante, relevant des impôts et taxes, n'est pas soumis au cycle économique.

En outre, du fait des incertitudes quant à la durée de la crise sanitaire et ses effets, la Ville reste prudente dans ses prévisions de recettes pour l'année 2021.

	BP 2020	BP 2021
Impôts et taxes (chap 73)	5 982 718	6 194 021
<i>Variation</i>		3,53%
Dotations (chap 74)	5 917 033	5 957 643
<i>Variation</i>		0,69%
Produits des services (chap 70)	826 834	899 150
<i>Variation</i>		8,75%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	334 100	368 410
<i>Variation</i>		0,46%
Produits financiers (chap 76)	2 900	0
<i>Variation</i>		
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	45 000	45 000
<i>Variation</i>		0,00%
Atténuation de charges (chap 013)	100 000	150 000
<i>Variation</i>		50,00%
TOTAL	13 208 585	13 614 224
<i>Variation</i>		3,07%

a. La fiscalité

La suppression du produit de taxe d'habitation (TH) en 2021 est compensée par le transfert de la part départementale du taux de la taxe sur le foncier bâti (TFPB). Ainsi, le taux communal 2021 de TFPB est égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2020 et du taux communal de foncier bâti 2020¹² ; en cas de sous-compensation un coefficient correcteur appliqué par l'Etat viendra compenser à l'euro près, en faveur de la Commune, la perte du produit de TH.

Le produit des contributions directes, sans prévision de hausses des taux en 2021 par la Collectivité, tout en prenant en compte une revalorisation des bases de +0.2%, devrait ainsi se porter à 4 978 000 €.

¹² Exemple : taux communal de TFPB 2020 = 14% + taux départemental de TFPB 2020 = 12.03%, soit taux communal 2021 de TFPB = 26.03%

En revanche, du fait du ralentissement de l'activité économique en 2020, impactant les transactions immobilières, une diminution est à prévoir sur les droits de mutations en 2021 par rapport au réalisé 2020, et une recette prudente est donc escomptée d'environ 470 000 €¹³.

Il est également à noter que la Ville devra prendre en compte le transfert de la compétence « musicale » à Annemasse Agglo qui impactera à la baisse de 135 000 € la dotation de compensation en 2021, qui passera de 634 325 € en 2020 à 499 167 € en 2021.

b. Les dotations

Un nouvel écrêtement d'un montant identique à celui appliqué en 2020 est à prévoir d'environ 35 000 € sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), et une baisse de 50 000 € est à prévoir sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Cela s'explique par la tendance à la baisse de la population DGF de la Commune de 2017 à 2020 et à envisager.

Les indicateurs - DSU	2018	2019	2020
Population DGF	12 223	11 802	11 342
Revenu imposable par habitant Gaillard // strate	16 969 // 14 241	17 676 // 15 397	17 856 // 15 826
Potentiel financier par habitant Gaillard // strate	979 // 1 114	1 018 // 1 136	1 059 // 1 149
Rang DSU Gaillard	659	672	683
Attribution DSU Gaillard	79 564	99 306	103 242

Il est à préciser qu'en 2021 le Fonds Social Européen (FSE) ne versera pas la subvention de 25 000 € en faveur du jardin d'insertion, mais le versement de la subvention de 2019 de la Région glissant sur l'exercice 2021 permettra d'absorber (comptablement) cette perte occasionnelle en 2021.

Les autres subventionnements demeurent maintenus, quant aux FRG 2021 ils sont prévus à hauteur de 4 300 000 €. (En 2020, la Ville a perçu 4 476 556 € au titre de FRG).

La baisse des dotations est ainsi amortie, pour le moment, par les FRG dans la prévision budgétaire 2021.

c. les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement : produits des services et de gestion courantes sont à ce jour maintenus à un niveau prudent d'environ 1 267 560 €.

2. Les dépenses de fonctionnement

La gestion des crédits inscrits en dépenses pour assurer le fonctionnement des services, sous forme de charges à caractère général, ainsi que pour la rémunération des agents constituent les deux postes principaux du budget de fonctionnement.

Les prévisions en dépenses demeurent stables en 2021 et cette stabilité démontre une volonté de maîtrise de ces dernières, pour 2021, elles se portent à 12 759 896 €.

¹³ En 2020 le produit perçu issu des droits de mutations s'est porté à 684 919.11 €, ce produit relève de droits de mutations perçus au titre de mutations en 2020 et d'un glissement de recettes de mutations opérées en 2019 sur l'année 2020.

	BP 2020	BP 2021
Charges à caractère général (chap 011)	3 451 457	3 576 127
<i>Variation</i>		3,61%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8 455 868	8 565 286
<i>Variation</i>		1,29%
Atténuation de produit (chap 014)	5 090	0
<i>Variation</i>		- 100,00%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	773 159	531 660
<i>Variation</i>		- 31,24%
Intérêts de la dette (art 66111)	69 824	60 004
<i>Variation</i>		
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 11 917	- 12 581
<i>Variation</i>		5,57%
Autres charges financières (autres articles chap 66)	2 000	4 900
<i>Variation</i>		145,00%
Charges exceptionnelles (chap 67)	105 784	34 500
<i>Variation</i>		- 67,39%
TOTAL	12 851 266	12 759 896
<i>Variation</i>		- 0,71%

a. Les charges à caractère général et autres dépenses

Les charges à caractère général sont prévues à la hausse (+3.61% par rapport au budget primitif 2020), notamment en raison des dépenses liées aux viabilisations de terrains situés au niveau de l'ex-Ecole de musique, du Relais Assistantes Maternelles (RAM) et du secteur Clair de Lune¹⁴ et du fait des équipements divers que les services acquièrent ou mettent en oeuvre afin de répondre aux normes sanitaires exigées face à l'épidémie de COVID-19.

b. Les orientations en matière de gestion des ressources humaines

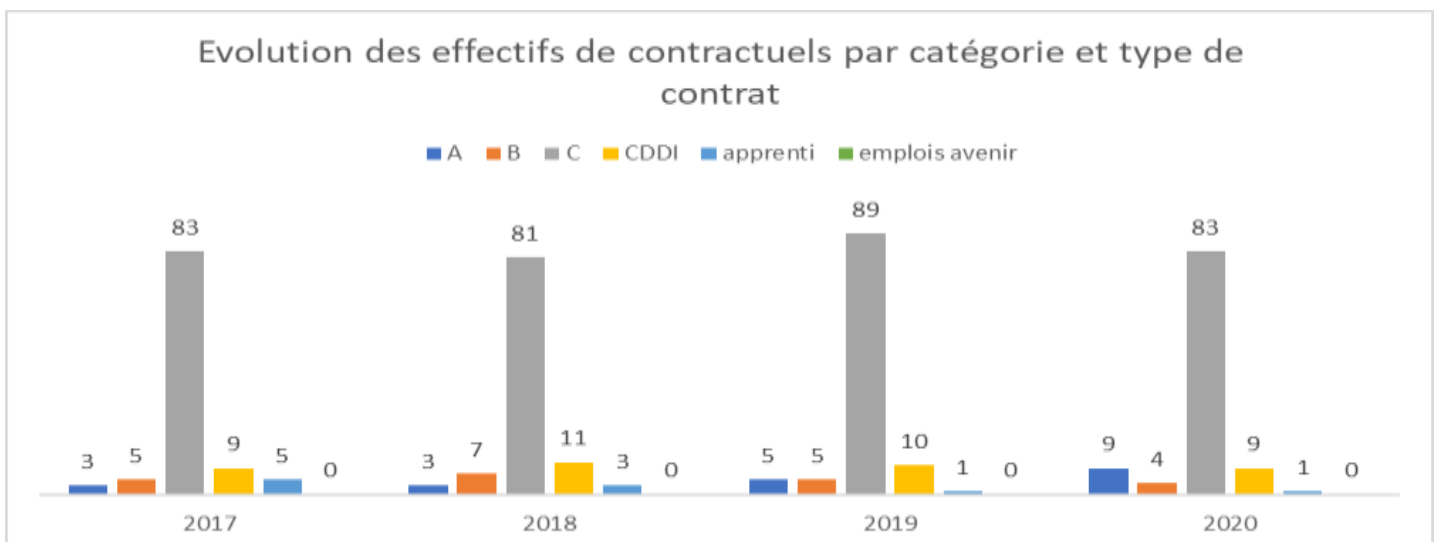
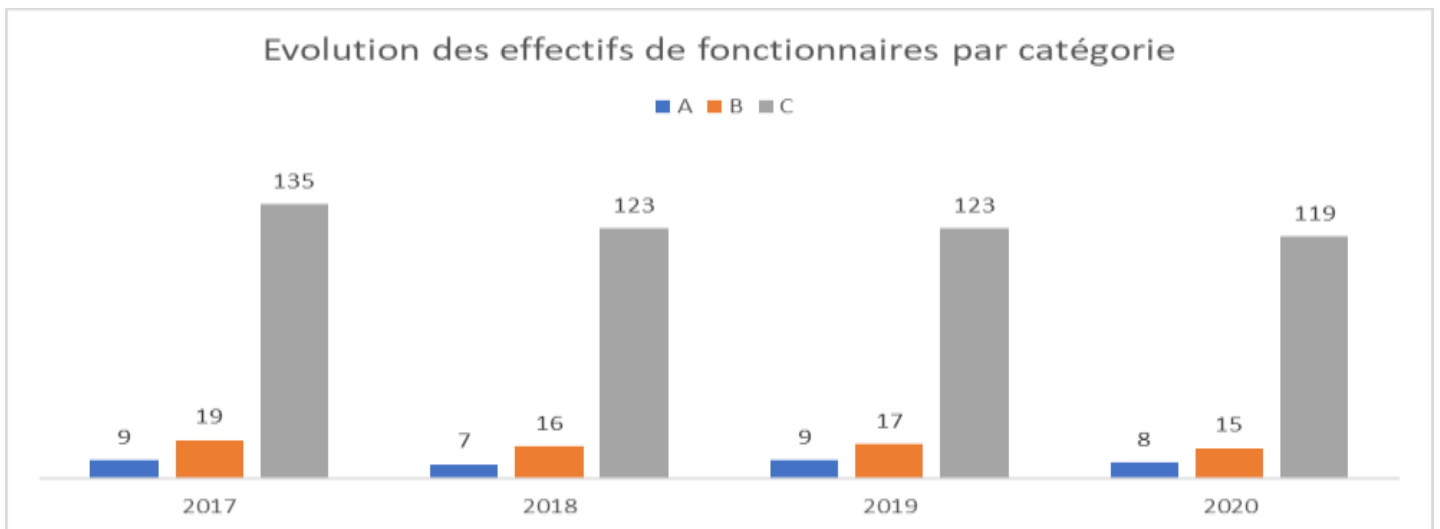
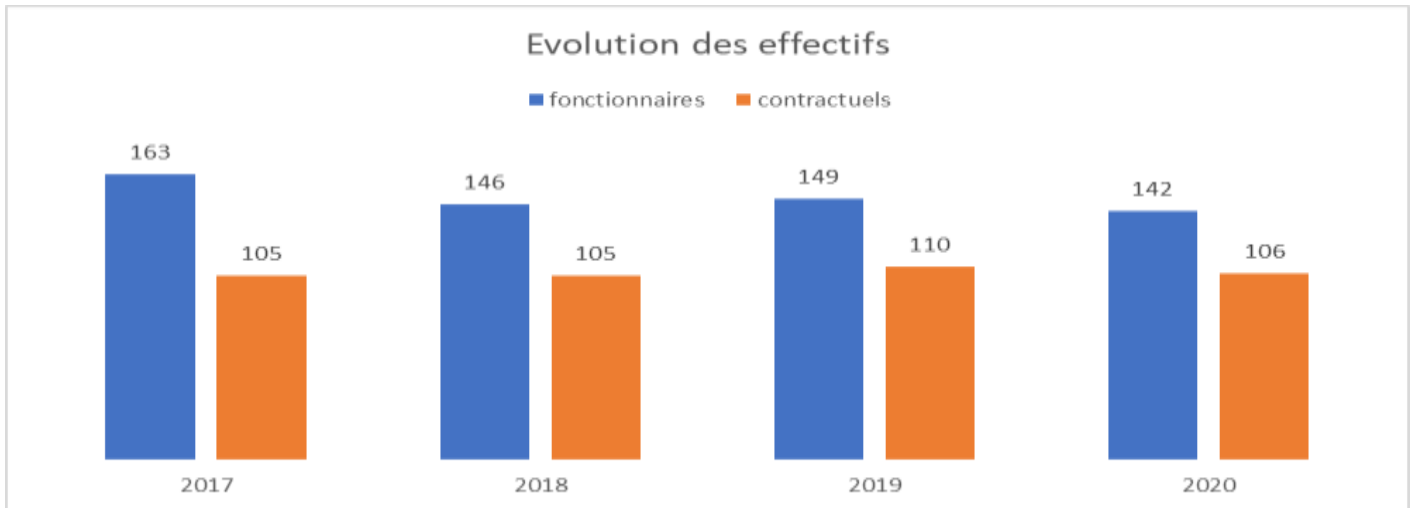
- Continuité de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Analyse du fonctionnement des services pour plus d'efficacité (non remplacement systématique des départs, limitation du recours aux non-titulaires, travail sur la réduction des heures supplémentaires...).
- Mise en oeuvre d'une politique de santé et de sécurité au travail (nomination d'assistants de prévention...).
- Accompagnement des agents par la formation.
- Valorisation de l'engagement professionnel des agents publics avec la mise en oeuvre du RIFSEEP¹⁵.
- Instauration d'un véritable dialogue social.

Cependant, le déploiement de ces orientations est complexifié par un marché du travail tendu, compte tenu de la proximité de la Suisse et la crise sanitaire.

¹⁴ Viabilisations de terrains : prévisions coût 2021 = 350 000 €

¹⁵ RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Les effectifs de 2017 à 2020

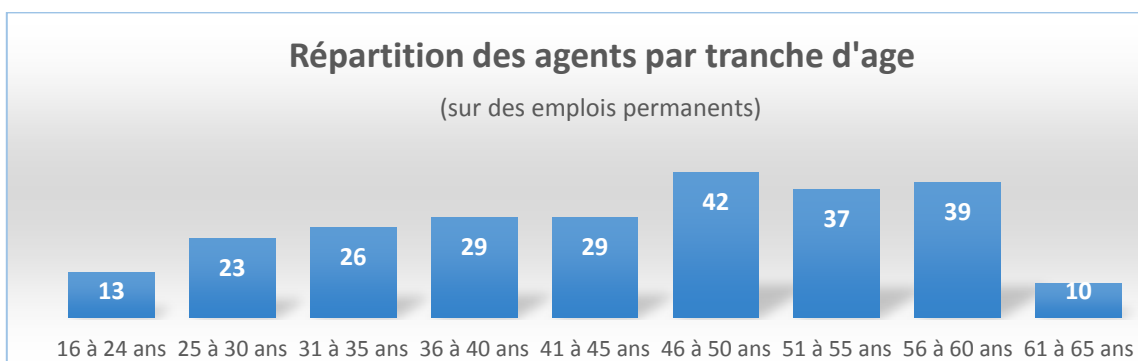
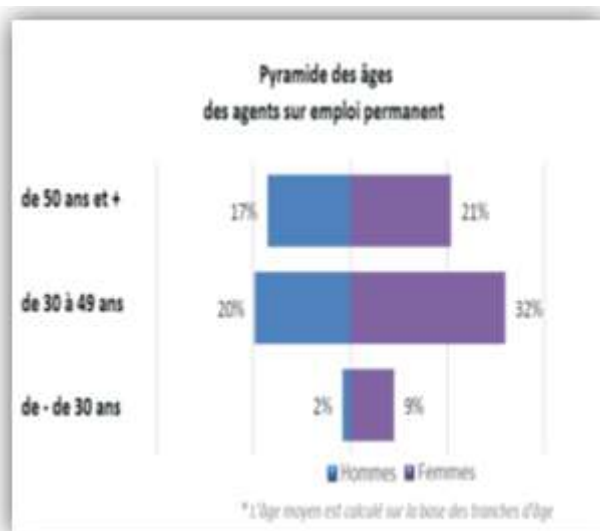


Les effectifs au 31/12/2020

● Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	14%	18%
Technique	44%	28%	40%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	15%	38%	21%
Police	8%		6%
Incendie			
Animation	13%	20%	15%
Total	100%	100%	100%

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	46,74	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,10	
Ensemble des permanents	44,97	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	40,63	



La durée effective du travail

Les obligations de service annuelles pour un agent de la Collectivité à temps complet sont de 1607 heures à effectuer, conformément au décret 2001-623 du 12/07/2001 et de la loi du 06/08/2019.

Les évolutions en dépenses et recettes de personnel

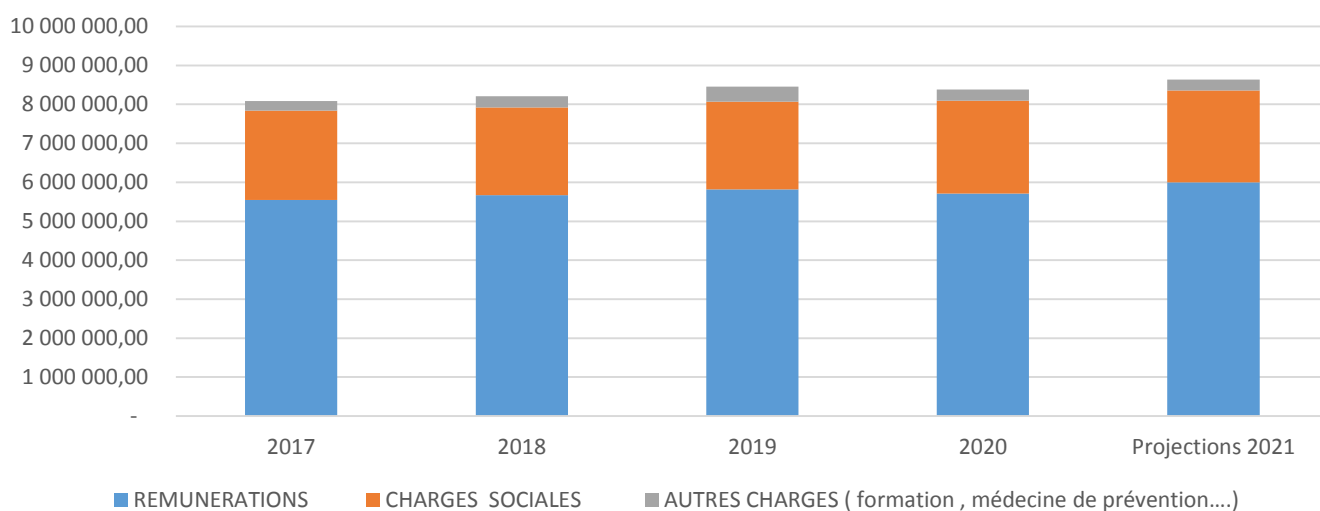
	2017	2018	2019	2020	Projections 2021
Personnels extérieurs (fin des APE)	66 084,06	20 045,85	4 215,75	-	-
Personnel affecté par la collectivité de rattachement coordo. prévention sécurité Mairie - Agglo	7 424,00	-	-	-	-
Titulaires + stagiaires	2 909 077,83	2 977 400,56	2 880 461,24	2 974 503,94	3 087 600,00
Contractuels	1 405 301,55	1 421 869,79	1 699 535,82	1 592 863,02	1 653 281,00
Apprentis	26 896,64	39 367,73	22 412,28	5 666,72	3 000,00
Indemnités, NBI et SFT	1 017 925,02	1 085 443,97	1 087 044,89	1 029 484,27	1 143 258,25
Autres emplois d'insertion (Jardin d'insertion)	117 461,64	129 322,38	121 291,82	111 188,11	113 000,00
Rémunérations total	5 550 170,74	5 673 450,28	5 814 961,80	5 713 706,06	6 000 139,25
URSSAF	917 932,69	909 387,16	976 324,15	953 997,06	952 405,00
Caisses de retraite	1 029 697,71	1 044 812,70	942 515,01	1 102 638,15	1 106 625,00
ASSEDIC	92 714,50	72 391,44	72 771,25	67 966,70	68 796,00
Assurance du personnel (imputé pour partie en 011)	40 827,79	42 277,24	50 556,05	49 835,40	166 287,00
Assurances multirisques	103 798,16	122 108,24	153 045,95	141 730,85	-
sous-total assurance	144 625,95	164 385,48	203 602,00	191 566,25	166 287,00
Fonds compensation SFT	-	-	336,00	-	-
Cotisation apprentissage					
Cotisations aux organismes sociaux	104 581,26	55 801,00	55 297,50	63 476,36	65 000,00
Charges de sécurité sociale et prévoyance total	2 289 552,11	2 246 777,78	2 250 845,91	2 379 644,52	2 359 113,00
Formation et frais de déplacement, missions	57 438,06	32 796,83	50 797,18	45 342,58	39 300,00
Indemnités au comptable et régisseurs	4 192,95	4 503,84	4 705,94	249,18	-
Versement transport Cotisations CNFPT, CDG, FNAL, FIPHFP	176 632,57	180 207,41	185 089,74	175 366,69	182 434,00
Médecine préventive + visite médicale d'embauche	4 790,75	3 433,72	4 451,75	3 440,24	4 763,00
Charges exceptionnelles	-	-	-	1 600,00	18 836,75
Frais d'actes et de contentieux	-	-	-	6 225,00	6 225,00
Contrats de prestations de services intérim / avocat	-	67 151,76	133 841,76	58 826,31	23 000,00
Annonces et insertions	1 260,00	-	7 656,00	348,00	500,00
total	244 314,33	288 093,56	386 542,37	291 398,00	275 058,75
TOTAL CHARGES	8 084 037,18	8 208 321,62	8 452 350,08	8 384 748,58	8 634 311,00

		2017	2018	2019	2020	Projections 2021
RECETTES	sur rémunération	143 995,15	124 757,43	71 334,68	208 802,14	150 000,00
	sur charges de sécurité sociale					
	TOTAL RECETTES	143 995,15	124 757,43	71 334,68	208 802,14	150 000,00

Le récapitulatif des dépenses et l'évolution de la masse salariale

	2017	2018	2019	2020	Projections 2021
REMUNERATIONS	5 550 170,74	5 673 450,28	5 814 961,80	5 713 706,06	6 000 139,25
CHARGES SOCIALES	2 289 552,11	2 246 777,78	2 250 845,91	2 379 644,52	2 359 113,00
AUTRES CHARGES (formation, médecine de prévention....)	244 314,33	288 093,56	386 542,37	291 398,00	275 058,75
	<i>8 084 037,18</i>	<i>8 208 321,62</i>	<i>8 452 350,08</i>	<i>8 384 748,58</i>	<i>8 634 311,00</i>

EVOLUTION MASSE SALARIALE



Les autres dépenses ayant trait aux charges de personnel

	2017	2018	2019	2020	Projections 2021
<i>Autres charges de gestion courantes</i>	<i>199 585,71</i>	<i>191 987,93</i>	<i>197 129,88</i>	<i>201 983,21</i>	<i>222 793,00</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>7 360,17</i>	<i>9 018,45</i>	<i>10 000,00</i>	<i>29 878,99</i>	<i>20 000,00</i>
total	206 945,88	201 006,38	207 129,88	231 862,20	242 793,00

et total général

	2017	2018	2019	2020	Projections 2021
total général	8 290 983,06	8 409 328,00	8 659 479,96	8 616 610,78	8 877 104,00

- Les variations exogènes :

- ▶ **Le Glissement Vieillesse et Technicité** : + 20 000€
- ▶ **Le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)** : + 33 000€
(Transfert d'une partie des primes et indemnités sur le traitement indiciaire ; rééchelonnement des grilles indiciaires ; cadencement d'avancement unique pour l'ensemble de la fonction publique).
- ▶ **Augmentation du traitement minimum** : + 6.8% pour les agents de catégorie C.
- ▶ **Revalorisation du SMIC Horaire (1.2%)** : + 17 000€.
- ▶ **L'instauration d'une prime de précarité** au 01/01/2021 (loi n° 2019-828 du 6 août 2019) : + 43 000€.

- Les variations endogènes :

- ▶ **La mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière médico-sociale** : +16 000€
- ▶ **Recours à l'intérim (Cuisine centrale)** : +16 000€
- ▶ **Assurance statutaire personnel** : ré-imputation au chapitre 012 (au lieu du 011) : +155 000€

c. Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en prévision de baisse par rapport à 2020 du fait :

- de la suppression de la subvention envers l'Ecole de Musique suite au transfert de la compétence « musique » à l'Agglo (soit moins 69 500 € entre 2020 et 2021),
 - de la baisse des subventionnements sollicités de la part des associations envers la Ville, du fait de la crise sanitaire,
- soit une baisse totale de 108 958 € entre les subventions versées en 2020 et les subventions prévues à verser aux associations en 2021.

En 2021, la Ville prévoit de verser pour près de 161 500 € de subventions aux associations.

En 2021, les contributions de la Ville pour les services communs ou organismes de regroupement demeurent stables, il en va de même pour les prévisions d'admissions en non valeur.

Les charges financières et les intérêts de la dette sont en baisse : 60 004 € en 2021, nonobstant l'inscription d'une dépense de 4 900 € ayant trait au remboursement anticipé d'un emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations et aux frais de dossiers afférents.

Enfin, les charges exceptionnelles (chapitre 67), sont prévues à hauteur de 34 500 € :

- dans le but de finaliser la prise en charge de contributions rétroactives envers la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) (montant payé en 2020 = 19 609 €),
- afin d'éventuellement faire face à des demandes de remises gracieuses en de nouveau confinement.

3. L'investissement

a. Les recettes d'investissement en 2021

Les recettes d'investissement qui permettront de financer les travaux et équipement 2021 se déclinent comme suit :

- FCTVA : 185 000 € (cette recette est en baisse par rapport à 2019 et 2020 du fait des confinements subis par les entreprises en 2020 et du fait du ralentissement de l'activité économique),
- les subventions obtenues, se portant à 1 242 500 € (reports compris),
- la taxe d'aménagement budgétée pour 150 000 €,
- le produit des amendes de police prévu pour 210 000 €,

- la cession de l'appartement au-dessus de La Panière – Rue de Genève, pour un montant de 299 500 €,
- l'excédent d'investissement reporté (au 31/12/2020) se portant à 12 593 594,85 €.

	BP 2021
FCTVA (art 10222)	185 000
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	150 000
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	1 242 500
Produit des amendes de police (1342)	210 000
Autres immobilisations financières (chap 27) / Produit des cessions (024)	299 500
Autres recettes	1 000
Emprunts en cours	0
TOTAL	2 088 000

Pour 2021, les investissements seront donc financés sans emprunt.

b. Les dépenses d'investissement et d'équipement en 2021

La crise sanitaire, le confinement et le ralentissement de l'activité économique ont eu pour conséquence de repousser à 2021 et pour les années à venir le lancement des études, de marchés ou l'amorce et la réalisation des travaux et des équipements.

C'est pourquoi les investissements 2021 se portent à hauteur de 8 955 313 €.

Les principaux postes de dépenses (reports de 2020 sur 2021 compris) sont les suivants :

- Ecole du Salève : 2 930 000 €,
- Ecole de Musique : 357 000 €,
- Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics et accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : 431 182 €,
- Participation envers l'Agglo aux travaux du Tramway Rue de Genève, rue de Vallard, Place Porte de France et Esplanade Irène Gubier : 711 383 €,
- Requalification des abords Porte de France, Rue de Vallard et Esplanade Irène Gubier avec le SYANE : 197 000 €,
- Travaux de voirie Rue des Belosses, Rue des Vignes, Rue du 18 août et Rue du Transval : 589 036 €,
- Stratégie Lumière avec le SYANE : 183 000 €,
- Plan modes doux : 147 600 €,
- Parvis du Collège : 412 366 €,
- A tout Vapeur : 245 000 €,
- Acquisition du local de la Caisse d'Epargne : 455 000 €,
- Acquisitions au sein des Feux Follets : 1 000 000 €,
- Participation au Plan Local de l'Habitat (PLH) : 72 250 €,
- Equipements et investissements divers : 804 050.

Et en prospective d'ici 2026, les dépenses d'investissement se dérouleraient comme suit :

	Prospective					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	7 755 744	7 577 725	4 578 203	3 113 678	2 550 000	2 150 000
<i>Evolution n-1</i>		- 2,30%	- 39,58%	- 31,99%	- 18,10%	- 15,69%
Subventions d'équipement (art 204)	1 199 569	150 000	150 000	150 000	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 87,50%	0,00%	0,00%	- 100,00%	
Sous-total dépenses d'équipement	8 955 313	7 727 725	4 728 203	3 263 678	2 550 000	2 150 000
<i>Evolution n-1</i>		- 13,71%	- 38,82%	- 30,97%	- 21,87%	- 15,69%
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	620 650	570 800	366 660	304 335	201 667	201 667
<i>Evolution n-1</i>		- 8,03%	- 35,76%	- 17,00%	- 33,74%	0,00%
Autres investissements hors PPI						
<i>Evolution n-1</i>						
Autres immobilisations financières (chap 27)						
<i>Evolution n-1</i>						
Total des dépenses réelles d'investissement	9 575 963	8 298 525	5 094 863	3 568 013	2 751 667	2 351 667
<i>Evolution n-1</i>		-13,34%	-38,61%	-29,97%	-22,88%	-14,54%

c. Le Plan Pluriannuel d'Investissement et son financement d'ici à 2026

Les dépenses prévues au PPI (voir le détail des opérations joint en annexe)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
1. BATIMENTS PUBLICS	3 891 180	3 066 184	1 794 992	688 678	0	0	9 441 034
2. VOIRIE COMMUNALE 204 AGGLO SYANE	453 533	150 000	150 000	150 000	0	0	903 533
2. VOIRIE COMMUNALE HORS 204 AGGLO SYANE	772 321	1 298 443	1 249 878	925 000	550 000	650 000	5 445 642
3. ESPACES PUBLICS (AGGLO SYANE - 204)	636 786	0	0	0	0	0	636 786
3. ESPACES PUBLICS MO COMMUNALE	465 156	1 433 098	33 333	0	500 000	0	2 431 587
4. REDYNAMISATION MOËLLESULLAZ ACQ. FONCIERES	455 000	0	0	0	0	0	455 000
4. REDYNAMISATION MOËLLESULLAZ TRAVAUX MO COMMUNALE	244 697	280 000	0	0	0	0	524 697
5. ACQ. FONCIERES FEUX FOLLETS ET CONSIGNATIONS	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	6 000 000
5. PLH CARRE CHARLEMAGNE R VERNAZ SITE ECRIDOR	72 250	0	0	0	0	0	72 250
5. RENTE VIAGERE DECROUX	42 000	0	0	0	0	0	42 000
7. INVEST REC. PARTICIPATION TRANSFERT ZAE AGGLO 204	37 000	0	0	0	0	0	37 000
7. INVESTISSEMENTS EQUIPEMENTS HORS 204	885 390	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	3 385 390
Total	8 955 313	7 727 725	4 728 203	3 263 678	2 550 000	2 150 000	29 374 919

Les financeurs du PPI

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
AGENCE DE L'EAU ECOLE SALEVE OPE 167	241 302	0	0	0	0	0	241 302
AGGLO A TOUT VAPEUR OPE 169	0	53 750	0	0	0	0	53 750
AGGLO PARTICIPATION 2 ARRETS PMR OPE 28 R VERNAZ	6 358	0	0	0	0	0	6 358
AGGLO PARTICIPATION PARVIS COLLEGE J PREVERT OPE 166	0	340 000	0	0	0	0	340 000
AGGLO PARTICIPATION TRAM TRVX CONNEXES PDF OPE 149 ET I GUBIR OPE 132	355 000	0	0	0	0	0	355 000
CAF PERISCO ECOLE SALEVE OPE 167	48 000	0	0	0	0	0	48 000
CD 74 ECOLE DE MUSIQUE OPE 85	36 485	0	0	0	0	0	36 485
CD74 ECOLE DU SALEVE OPE 167	182 600	0	0	0	0	0	182 600
CD74 PARVIS COLLEGE OPE 166	0	526 875	0	0	0	0	526 875
DIVERS PPI PROSPECTIVE	0	0	0	150 000	150 000	150 000	450 000
PREFECTURE DETR ECOLE DU SALEVE OPE 167	342 754	0	0	0	0	0	342 754
REGION A TOUT VAPEUR OPE 169	30 000	0	0	0	0	0	30 000
Total	1 242 499	920 625	0	150 000	150 000	150 000	2 613 124

Le coût annuel

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Programmes (a)	8 955 313	7 727 725	4 728 203	3 263 678	2 550 000	2 150 000	29 374 919
Financeurs (b)	1 242 499	920 625	0	150 000	150 000	150 000	2 613 124
Total (a-b)	7 712 814	6 807 100	4 728 203	3 113 678	2 400 000	2 000 000	26 761 795

Le détail des opérations du PPI

Liste des programmes

Libellé	Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026
1. BATIMENTS PUBLICS	9 441 034	3 891 180	3 066 184	1 794 992	688 678	0	0
ANCIEN CDL ET PARKING OPE 100	29 309	29 309	0	0	0	0	0
STOCKAGE DES ASSO ET ASSO SPELEO OPE 160	5 789	5 789	0	0	0	0	0
MISE EN CONF ACCES BAT ET PMR OPE 174	636 044	431 182	16 184	0	188 678	0	0
MAISON DES ASSIST MAT	1 050 000	0	50 000	500 000	500 000	0	0
ECOLE CHATELET OPE145	48 611	48 611	0	0	0	0	0
CDL MUTUALISE OPE 151 AP201703	59 685	59 685	0	0	0	0	0
ECOLE BOSSONNETS OPE 150 AP 2017 02	1 791	1 791	0	0	0	0	0
ECOLE DU SALEVE OPE 167 AP201901	7 224 760	2 929 768	3 000 000	1 294 992	0	0	0
MAISON DES SERV PUB OPE 112	28 454	28 454	0	0	0	0	0
ECOLE DE MUSIQUE OPE 85 APCP202001	356 591	356 591	0	0	0	0	0
Dépenses	9 441 034	3 891 180	3 066 184	1 794 992	688 678	0	0
CAF PERISCO ECOLE SALEVE OPE 167	48 000	48 000	0	0	0	0	0
CD 74 ECOLE DE MUSIQUE OPE 85	36 485	36 485	0	0	0	0	0
DIVERS PPI 19 02 2020	450 000	0	0	0	150 000	150 000	150 000
AGENCE DE L'EAU ECOLE SALEVE OPE 167	241 302	241 302	0	0	0	0	0
CD74 ECOLE DU SALEVE OPE 167	182 600	182 600	0	0	0	0	0
PREFECTURE DETR ECOLE DU SALEVE OPE 167	342 754	342 754	0	0	0	0	0
Total recettes	1 301 141	851 141	0	0	150 000	150 000	150 000
2. VOIRIE COMMUNALE 204 AGGLO SYANE	903 533	453 533	150 000	150 000	150 000	0	0
TRAMWAY OPE 152 AP201704	270 401	270 401	0	0	0	0	0
R BELOSSES DEMI AMBILLY RAQUAL MISE EN SEP OPE 164 AP201902	1 074	1 074	0	0	0	0	0
STRATEGIE LUMIERE SYANE	632 058	182 058	150 000	150 000	150 000	0	0
Dépenses	903 533	453 533	150 000	150 000	150 000	0	0
2. VOIRIE COMMUNALE HORS 204 AGGLO SYANE	5 445 642	772 321	1 298 443	1 249 878	925 000	550 000	650 000
PLAN MODES DOUX OPE 170	897 600	147 600	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
VIDEOPROTECTION OPE 58	46 250	16 250	15 000	15 000	0	0	0
RUE DES BELOSSES OPE164 AP201902 DEMI AVEC AMBILLY	556 874	46 996	100 000	409 878	0	0	0
AMENAGMT HAMEAU GAILLARD LA VILLE ANCIENNE CASERNE POMPIERS	300 000	0	0	300 000	0	0	0
TROTT R GENEVE DESBIOLLES PROJET ECRIDOR	300 000	0	300 000	0	0	0	0
AMENAGMT R INDUSTRIE ATMB OPE 175	20 000	20 000	0	0	0	0	0
RUE DES ROSIERS A BRIAND OPE 164 AP201902	750 000	0	0	375 000	375 000	0	0
COURS DE LA REPUBLIQUE OPE 164 AP201902	800 000	0	0	0	400 000	400 000	0
RUE LIBERATION ET DE LA POSTE OPE 164 AP201902	500 000	0	0	0	0	0	500 000
RUE DU TRANSVAL OPE 164 AP201902	536 036	36 036	500 000	0	0	0	0
RUE DES VIGNES OPE 164 AP201902	738 882	505 439	233 443	0	0	0	0
Dépenses	5 445 642	772 321	1 298 443	1 249 878	925 000	550 000	650 000
AGGLO PARTICIPATION 2 ARRETS PMR OPE 28 R VERNAZ	6 358	6 358	0	0	0	0	0
Total recettes	6 358	6 358	0	0	0	0	0
3. ESPACES PUBLICS (AGGLO SYANE - 204)	636 786	636 786	0	0	0	0	0
ESP I GUBIER OPE 132	314 307	314 307	0	0	0	0	0
PRTE DE FRANCE R VALLARD TRAM OPE 149 AP201701	322 479	322 479	0	0	0	0	0

Dépenses	636 786	636 786	0	0	0	0	0
Libellé	Total	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AGGLO PARTICIPATION TRAM TRVX CONNEXES PDF OPE 149 ET I GUBIR OPE 132	355 000	355 000	0	0	0	0	0
Total recettes	355 000	355 000	0	0	0	0	0
3. ESPACES PUBLICS MO COMMUNALE	2 431 587	465 156	1 433 098	33 333	0	500 000	0
SQUARE RUE DE VERNAZ	500 000	0	0	0	0	500 000	0
SANITAIRE CIMETIERE SKATE PARK OPE 138	7 447	7 447	0	0	0	0	0
PORTE DE FRANCE R VALLARD OPE 149 APCP201701	4 200	4 200	0	0	0	0	0
VOIE VERTE OPE 140	5 854	5 854	0	0	0	0	0
SANITAIRE PLACE DU MARCHÉ OPE 138	11 724	11 724	0	0	0	0	0
REQUAL PTE DE F INTERIEUR OPE 123	23 565	23 565	0	0	0	0	0
PARVIS COLLEGE OPE 166 AP201903	1 878 797	412 366	1 433 098	33 333	0	0	0
Dépenses	2 431 587	465 156	1 433 098	33 333	0	500 000	0
AGGLO PARTICIPATION PARVIS COLLEGE J PREVERT OPE 166	340 000	0	340 000	0	0	0	0
CD74 PARVIS COLLEGE OPE 166	526 875	0	526 875	0	0	0	0
Total recettes	866 875	0	866 875	0	0	0	0
4. REDYNAMISATION MOËLLESULLAZ ACQ. FONCIERES	455 000	455 000	0	0	0	0	0
ACQ LOCAL CAISSE D EPARGNE	455 000	455 000	0	0	0	0	0
Dépenses	455 000	455 000	0	0	0	0	0
4. REDYNAMISATION MOËLLESULLAZ TRAVAUX MO COMMUNALE	524 697	244 697	280 000	0	0	0	0
A TOUT VAPEUR OPE 169 APCP 202002	244 697	244 697	0	0	0	0	0
REST RDCH LE MAZARIN OPE 171	280 000	0	280 000	0	0	0	0
Dépenses	524 697	244 697	280 000	0	0	0	0
REGION A TOUT VAPEUR OPE 169	30 000	30 000	0	0	0	0	0
AGGLO A TOUT VAPEUR OPE 169	53 750	0	53 750	0	0	0	0
Total recettes	83 750	30 000	53 750	0	0	0	0
5. ACQ. FONCIERES FEUX FOLLETS ET CONSIGNATIONS	6 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dépenses	6 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
5. PLH CARRE CHARLEMAGNE R VERNAZ SITE ECRIDOR	72 250	72 250	0	0	0	0	0
Dépenses	72 250	72 250	0	0	0	0	0
5. RENTE VIAGERE DECROUX	42 000	42 000	0	0	0	0	0
Dépenses	42 000	42 000	0	0	0	0	0
7. INVEST REC. PARTICIPATION TRANSFERT ZAE AGGLO 204	37 000	37 000	0	0	0	0	0
Dépenses	37 000	37 000	0	0	0	0	0
7. INVESTISSEMENTS EQUIPEMENTS HORS 204	3 385 390	885 390	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
INVESTISSEMENTS EQUIPEMENTS	3 385 390	885 390	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Dépenses	3 385 390	885 390	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Total dépenses programme	29 374 919	8 955 313	7 727 725	4 728 203	3 263 678	2 550 000	2 150 000
Total recettes programme chap 13 = subv financeurs	2 613 124	1 242 499	920 625	0	150 000	150 000	150 000
FCTVA 10222 estimé	2 285 000	185 000	900 000	500 000	300 000	200 000	200 000
Total recettes chap 13 et FCTVA	4 898 124	1 427 499	1 820 625	500 000	450 000	350 000	350 000
Coût annuel avec financeurs	26 761 795	7 712 814	6 807 100	4 728 203	3 113 678	2 400 000	2 000 000
Coût annuel avec financeurs + FCTVA estimé	24 476 795	7 527 814	5 907 100	4 228 203	2 813 678	2 200 000	1 800 000

C – Les ratios de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR)

	2019 Moyenne de la strate	2020 Gaillard	2021 Gaillard
Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 213	1 114	1 189
Ratio 2 = Produit des impositions directes / population	563	461	473
Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population	1 354	1 360	1 269
Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population	376	160	723
Ratio 5 = Encours de la dette / population	850	364	306
Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population	177	68	60
Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	59,18 %	68 %	67,13 %
Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92,70 %	85,63 %	98,28 %
Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	26,10 %	11,73 %	56,97 %
Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	81,80 %	26,72 %	24,1 %